

LES ÉTATS-UNIS PENDANT LA GUERRE

Nous extrayons du Bulletin de la Chambre de Commerce française de New-York de juillet 1918, les intéressants renseignements et jugements suivants.

On appréciera notamment l'opportunité des mesures à prendre, à la veille de la conclusion des traités de commerce qui vont suivre la signature de la Paix, pour mettre l'Allemagne dans l'impossibilité de recommencer ses métaits.

I. — LE MATÉRIEL DE GUERRE IMPORTÉ DES ÉTATS-UNIS

Le département fédéral du Commerce a publié le rapport annuel consacré aux importations et aux exportations des produits qui servent aux transactions des États-Unis.

Les empires du centre, Allemagne et Autriche, ne sont plus autorisés à faire du commerce avec ce pays ; la Bulgarie et la Turquie, auxquelles le Gouvernement n'a pas déclaré la guerre, ne peuvent pas faire avec elles grand trafic.

La plupart des affaires se font avec les Alliés et on éprouve de gros embarras à travailler avec les neutres, trop sujets à caution, et qui fournissent souvent à nos ennemis des produits que l'on ne veut pas leur vendre directement.

L'Angleterre, avant l'entrée en guerre des États-Unis, a eu d'immenses difficultés à surmonter pour empêcher l'Allemagne de recevoir les marchandises dont elle avait un pressant besoin, comme le cuivre, certains autres métaux et le caoutchouc, les graisses et les huiles de graissage, etc. Une de ces grandes difficultés, même après la déclaration de guerre, a été l'appui de tous les moments donné par les Allemands en résidence aux États-Unis à leurs compatriotes d'Europe, soit parce qu'ils y sont très nombreux, soit parce qu'ils sont aidés dans leur vilaine besogne par des Américains que l'on n'aurait pas soupçonné d'être leurs partisans. Heureusement les flottes anglaises ont réussi, dans bien des cas, à retenir les marchandises américaines envoyées en Allemagne par des chemins détournés, tandis que celles achetées ici par les Alliés ont pu être transportées aux ports indiqués par leur Gouvernement.

En 1914, les cargaisons de munitions de guerre ont atteint la somme de \$17.779.000. Elles comprenaient des armes à feu, des poudres et autres explosifs, des fils de fer et des pièces d'aéroplanes et sous le nom d'accessoires les automobiles, motocycles, appareils scientifiques, très demandés. Les États-Unis en ont envoyé pour \$36.182.000.

Les équipages et équipements et les produits chimiques, les chevaux et les mules pour la cavalerie et les transports, formant une catégorie à part, les machines outils et les métaux paraissent dans le rapport du Ministère sous leurs diverses rubriques représentant au total : \$216.182.000.

Les envois totalisés des munitions et équipements nécessaires à la conduite des hostilités, ont été pendant la première année fiscale de guerre en 1914, de \$270.702.000. Ils furent presque doublés, l'année suivante, avec un total de \$435.003.000. Ils comprenaient pour \$66.857.000 de munitions de guerre, \$27.033.000 d'automobiles, de motocycles et d'instruments scientifiques divers ; les chevaux et mulets, les métaux, les machines outils, les chaussures et les cuirs, équipements, etc., pour \$296.113.000.

L'année suivante, 1916, les munitions de guerre ont atteint le chiffre considérable de \$532.110.000, et celui de la deuxième catégorie, les accessoires, \$129.237.000. Pour la troisième classe, la somme dépensée a atteint \$668.111.000, le tout a fait un total de \$1.329.458.000.

En 1917, le total des cargaisons reçues en France, pour la guerre proprement dite, a été de \$2.127.940.000, composé de \$328.563.000 de munitions, de \$100.385.000 d'accessoires et d'environ \$1.098.392.000 de fournitures diverses, tous articles absolument indispensables à la guerre.

En outre de ces marchandises envoyées en France et en Angleterre, et pointées par le Département du Commerce, le Comité du commerce de guerre fait embarquer pour les troupes des États-Unis et pour la marine, des quantités considérables de produits divers, de munitions et d'équipement qui ne sont pas portées, pour le moment, du moins, sur les registres de sortie dudit département. Ces cargaisons sont inscrites dans un service spécial qui fait partie de l'intendance et qui n'a trait qu'à la guerre et à l'approvisionnement des soldats américains. Il est naturel que les chiffres de ces exportations ne soient point publiés maintenant, afin de ne pas servir de bases pour les calculs des états-majors allemands, indication qui leur serait précieuse et qu'ils connaîtraient de suite par leurs espions. — Les renseignements qu'ils obtiennent sont déjà trop importants !..

La police américaine trouve de temps en temps des appareils de télégraphie sans fil installés près des grèves ou dans les grands bois de l'intérieur, mais les juges ne sont pas assez sévères ; on se contente généralement de mettre les coupables de ces trahisons dans l'impossibilité de nuire en les envoyant dans les camps de concentration.

II. — LE COMMERCE DE L'ALLEMAGNE D'AVANT-GUERRE

Les nations, obligées de trouver les ressources nécessaires au bon fonctionnement de leur Gouvernement, ont dû depuis bien longtemps organiser les douanes. Suivant le caractère des habitants, cette institution est plus ou moins chicanière, processive, et soupçonneuse. En outre, dans certaines localités, les employés de la douane doivent accepter les suggestions des concurrents dans la conduite de leur service et telle marchandise qui entrerait sans difficulté en payant les droits d'un tarif connu, est retenue et l'on ergote pendant des semaines avant de la laisser passer sur les marchés qui attendent.

De plus, on a fait de la douane une arme dangereuse pour les compétiteurs. L'Allemagne notamment s'efforçait de son mieux à arrêter aux frontières les marchandises, et surtout les vins français. Elle avait imaginé des analyses à faire dans ses laboratoires et l'on sait que l'honnêteté de ses fonctionnaires est loin d'être reconnue sans tache. On peut penser quelles difficultés les chimistes teutons élevaient contre ces vins français dont leur pays est si jaloux !.. Le public des États-Unis a maintenant devant les yeux un résumé des actes honteux commis par l'Ambassadeur de cette nation de barbares, et le proverbe français est toujours vrai qui dit : « Tel maître, tel valet ».

La guerre qui a été déclarée par l'Allemagne, est avant tout une *Guerre de Commerce*. Ces gens, fort orgueilleux depuis leurs victoires contre l'Autriche, leurs divers agrandissements de territoires volés à leurs voisins et finalement leur guerre de 1870, qui a été préparée par Bismarck, au moyen d'un faux, comme celle de 1914, ont pensé qu'ils allaient devenir les maîtres du monde. Après avoir, pendant quarante ans, façonné leurs sujets à leur image, les Hohenzollern et leurs partisans ont lancé leurs soldats à la conquête du Monde. Ils avaient d'abord cherché à s'emparer pacifiquement du commerce européen et américain ; ils avaient poussé leurs tentacules de pieuvre jusqu'en Australie, où ils avaient presque réussi à contrôler les métaux, comme aussi aux États-Unis et un peu partout. Ils vendaient à leurs peuples les marchandises de leur fabrication, plus cher qu'aux étrangers, pour ruiner les usines et les fabriques de ceux qui, bonnement, les recevaient chez eux. Ils avaient si bien manœuvré que, même en France, où l'on aurait cependant dû les connaître, on préférerait donner du travail à un Allemand, pour laisser les enfants du pays s'expatrier afin de gagner la vie de leur famille en exil. Partout

en France et dans les colonies, l'on trouvait d'énormes quantités de marchandises allemandes, faisant une concurrence désastreuse aux produits français.

Cette même émigration se répandait aussi en Italie, en Angleterre, en Belgique et presque dans toute l'Europe. En Italie, on ne voyait que des maisons allemandes et on entendait parler allemand dans tout le pays, en Angleterre, c'était un paradis pour tous ces jeunes gens que la douce Allemagne envoyait dans les villes commerçantes de l'île. Elle ne se contentait pas de pousser ses fils à l'étranger, elle y faisait pénétrer ses filles qui y devenaient institutrices, femmes de chambre ou domestiques, toujours prêtes à épier et à saisir un secret. Ces demoiselles travaillaient de préférence chez les officiers des armées du pays qui avait eu le plaisir de les recevoir.

Cela a duré longtemps ; l'Allemand est patient. Mais quelques uns des chefs du pays ne l'étaient pas et ils ont voulu aider la pénétration pacifique en déchaînant la guerre qui, à leur dire, ne devait pas durer plus de six mois. Ils voulaient absolument dominer le Monde et imposer leur joug pesant sur l'Europe et sur l'Amérique, puis enchaîner l'Asie et rassasier avec les dépouilles leur appétit vorace en prenant les Indes.

Le principal objet de l'Allemagne était et est encore de détruire le commerce. En effet, ses armées ont pillé les usines et tous les moyens de production en Belgique, dans le nord de la France, en Serbie et en Roumanie, partout enfin, où les barbares ont réussi à pénétrer. Sa marine bloquée par l'Angleterre n'a jamais pu sortir sans être battue piteusement, mais elle a envoyé ses sous-marins, criminels, qui ne peuvent combattre à ciel ouvert, pour torpiller non seulement les navires de ses ennemis avérés, mais ceux des pays neutres dont les gouvernements acceptent sans mot dire ces étonnantes opérations maritimes.

L'Allemagne, après de nombreuses années de préparation, détruit les vaisseaux neutres qui ne sont pas engagés dans le commerce avec les belligérants, afin de réduire le tonnage des flottes du Monde, et d'accroître par les pertes infligées aux autres nations, ses propres flottes qu'elle conserve pour l'après-guerre. Par ce moyen, elle pourra augmenter son commerce avec les neutres et en même temps, causer beaucoup de tort aux nations qui sont ses ennemies. Ainsi, elle croit qu'elle pourra fortifier sa puissance industrielle et commerciale. En dépouillant les pays limitrophes de leurs richesses et de leur pouvoir, elle étendra son emprise sur eux, les emploiera à s'enrichir et arrivera à ses fins. Cette sorte de calcul de la part de l'Allemagne va se continuant et s'adresse non seulement aux pays affaiblis qui l'entourent et aux régions de l'Est, mais encore à la Grande Bretagne et au continent de l'ouest dont elle voudrait circonscrire les relations industrielles et commerciales.

C'est peut-être le désir des Empires du Centre de chercher à reprendre la tête du commerce du Monde, mais les Allemands auront fort à faire pour reconstituer leur puissance. Ils ont fait trop de mal inutile ; leur conduite de la guerre a été si inhumaine, si sauvage qu'ils se sont attiré la haine de tous les peuples civilisés. Les Alliés détiennent les matières premières qui sont nécessaires aux fabriques teutonnes et ils ne les laisseront pas ressaisir par leurs ennemis présents. Le premier ministre d'Angleterre a déclaré qu'un accord entre les Alliés « signifie que le sort économique du monde sera entre les mains des grandes puissances alliées ensemble dans la guerre actuelle », et il espère que l'Angleterre et les Etats-Unis seront absolument d'accord sur le problème économique comme sur les autres.

PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMISSION DES FORCES HYDRAULIQUES

L'abondance des matières nous oblige à reporter aux numéros suivants la continuation de ces Procès-Verbaux dont la publication approche de sa fin. La discussion du Projet de loi dont elles s'occupent n'étant pas encore ouverte, leur place sera momentanément cédée à des communications de plus d'actualité. Nos lecteurs, pensons-nous, admettront aisément cette disposition.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

ACADÉMIE D'AGRICULTURE

Séance du 26 Décembre 1917

APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ A L'AGRICULTURE

M. DABAT, chargé par la Section de Génie Rural de l'Académie, d'examiner une étude de M. LOUIS MARTIN sur les moyens d'appliquer l'électricité à l'agriculture, a complété les observations techniques présentées dans son rapport en donnant des renseignements sur l'importance actuelle des emplois de l'électricité en agriculture et en indiquant les mesures qui paraissent de nature à contribuer au développement des utilisations agricoles de l'énergie. Après un bref résumé du développement des utilisations de nos forces hydrauliques, le rapport indique les diverses mesures d'ordre technique, administratif et législatif prises par le Ministre de l'Agriculture pour favoriser les emplois agricoles de toute nature.

Dans le domaine administratif et législatif, le Ministère de l'Agriculture a tracé les règles à observer par les Communes dans la cession de leurs droits de riveraineté, et à côté des mesures qui tendent à diminuer le prix de la force par l'abaissement des prix de revient, il s'est occupé de faire réduire directement les tarifs applicables aux opérations agricoles.

Dans cet ordre d'idées, l'Administration malgré des résistances difficiles à vaincre a pu introduire dans les cahiers des charges de concession de distribution d'énergie, le principe de la réduction de tarifs en faveur des entreprises réalisées par des associations syndicales. Elle a également obtenu que l'obligation de fournitures à bas prix soit prévue dans diverses concessions d'usines sur les rivières du domaine public, accordées par le Ministre des Travaux publics.

Elargissant la question et considérant que les avantages prévus en faveur de l'industrie pour l'établissement des usines doivent, dans l'intérêt général, avoir pour contre-partie de procurer des facilités pour l'emploi de l'électricité à des usages agricoles, le Ministère de l'Agriculture a fait de cette règle la base des projets de loi qu'il a déposés en ce qui concerne les usines hydrauliques sur les cours d'eau non navigables.

Les diverses mesures qui viennent d'être énumérées facilitent les développements des emplois de l'électricité d'une façon en quelque sorte indirecte. L'intervention de l'Administration s'exerce plus directement par l'organisation de coopératives de production et de distribution d'énergie. L'Etat a joué à leur égard un rôle bienfaisant à un double point de vue : d'une part, en leur prêtant son concours au point de vue financier ; d'autre part, en les aidant au point de vue technique par la collaboration du service des améliorations agricoles. C'est ainsi qu'ont été constituées diverses installations coopératives menées à bien dans les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or et de la Marne. Parmi ces coopératives quelques-unes achètent le courant à des Sociétés qui consentent à le vendre à un prix acceptable, d'autres, au contraire, ont pour objet à la fois la production et la distribution de l'énergie créée par une centrale.

Après avoir fait remarquer qu'il résulte de l'ensemble des indications précédentes que les efforts de l'Administration se sont exercés dans les sens les plus divers pour généraliser les utilisations de l'énergie électrique en agriculture, M. DABAT expose comment on pourra réaliser de nouveaux progrès.

Les Sociétés de distribution négligeaient complètement, il y a quelques années, la clientèle des agriculteurs. Vendre de l'électricité aux prix largement rémunérateurs que permettent certains emplois comme l'éclairage, n'abaisser les tarifs qu'en faveur de très gros consommateurs comme les entreprises de transports ou certaines industries : telle était la doctrine appliquée. Mais les concessionnaires ont fini par reconnaître que s'il était justifié d'avoir au début de leur exploitation recherché avant tout la